

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

3^e CONCOURS

AGENT·E TERRITORIAL·E SPÉCIALISÉ·E PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES

Session 2017

SÉRIE DE 3 À 5 QUESTIONS

QUESTION n°1

A) Pour la loi de 2007, la protection de l'enfance est accès sur les difficultés que peuvent rencontrer les parents avec leurs enfants mineurs et vise à aider ces derniers dans leur rôle. La loi de 2016, elle est accès uniquement sur les besoins fondamentaux de l'enfant afin d'aider celui-ci à grandir et s'épanouir dans les meilleures conditions.

Donc la loi de 2007 est une loi plutôt en faveur des parents tandis que celle de 2016 est une loi en faveur des enfants.

B) Les besoins fondamentaux de l'enfant sont :

- Les besoins physiologiques, exemple être nourri
- Le besoin de sécurité, être mis à l'abri des dangers comme par exemple le froid, la chaleur
- Le besoin d'appartenance et d'affection, l'enfant a besoin de se sentir aimer et d'avoir des personnes à aimer
- L'estime de soi, l'enfant doit apprendre à se respecter, à s'aimer
- Le besoin de réalisation de soi, l'enfant doit apprendre à faire des choses par lui-même et d'en tirer de la satisfaction comme exemple s'habiller seul.

QUESTION n°2

Emploi du temps pour la matinée du jeudi.

ATSEM

8H10 – 8H20 Accueil individualisé, déshabillage, passage aux toilettes, lavage des mains

8H20 - 8H30 Préparation des ateliers de motricité

8H30 - 8H45 Préparation des ateliers langage à l'oral et l'écrit

8H45 - 9H30 Supervision d'un atelier motricité dirigé par l'enseignante

9H30 - 10H00 Supervision d'un atelier langage à l'oral et l'écrit dirigé par l'enseignante

10H00 - 10H15 Rangement des ateliers (motricité et langage) avec l'aide des enfants et bilan des ateliers avec l'enseignante

10H15-10H45 Passage aux toilettes, lavage des mains

Préparation des ateliers manipulation mathématique et scientifique.
Préparation de l'atelier cuisine

10H45 - 11H30 Encadrement de l'atelier cuisine sous la responsabilité de l'enseignante

11H30 - 11H35 Rangement avec l'aide des enfants et bilan des ateliers avec l'enseignante

11H35 Habillage puis regroupement des élèves demi-pensionnaires pour aller à la cantine.

QUESTION n°3

A) Une charte est utile car c'est un document écrit qui fixe les missions des ATSEM et facilite aussi les relations entre les enseignants et ces agents et également avec tous les acteurs de la communauté éducative des écoles de 1^{er} degré. Elle clarifie le rôle des ATSEM durant le temps scolaire et périscolaire.

Cette charte a été écrite par des représentants de l'éducation nationale et des représentants de la ville car les ATSEM sont sous une double hiérarchie, durant le temps scolaire, elles sont sous l'autorité du directeur d'école donc de l'éducation nationale et durant le temps périscolaire, sous l'autorité du maire.

B) Un guide méthodologique est également établi à destination des ATSEM, c'est une boîte à outils qui va faciliter le travail quotidien en proposant des modes concrets d'organisation pour ainsi apporter un service de qualité aux enfants.

Il fera gagner du temps à l'ATSEM et lui proposera des méthodes de travail qui par exemple lui évitera des problèmes de santé comme les maux de dos liés aux postures ou des problèmes d'irritation liés aux produits utilisés.

QUESTION n°4

A) Un bactéricide est un produit qui tue les bactéries, C'est un produit neutre.

B) Le symbole représente une croix et signifie que le produit peut être irritant pour les yeux et peut déclencher une allergie. Il est représenté aujourd'hui par un pictogramme représentant un œil.

C) Pour me servir de ce produit, je dois mettre des gants et une blouse. Je dois le stocker dans un endroit inaccessible pour les enfants. En hauteur, dans une armoire fermée à clé.

Il ne faut pas déverser ce produit dans les égouts, ni dans les cours d'eau dans un souci environnemental.